

Chapitre 3. NATIONALITE, CITOYENNETE FRANÇAISE ET CITOYENNETE EUROPEENNE

Idées clés

La diversité de la population sur le territoire national est prise en compte en faisant apparaître :

- le lien entre les droits politiques et la nationalité,
- la nature des droits civils, économiques et sociaux accordés à tous les habitants installés sur le territoire national,
- l'existence de droits relevant de la citoyenneté européenne.

Notions

NATIONALITÉ :

CITOYENNETÉ :

DROITS POLITIQUES :

DROITS CIVILS :

DROITS SOCIAUX :

Vocabulaire

Droit du sang :

Droit du sol :

Naturalisation :

Intégration :

Service public :

Eligibilité :

Médiateur (européen) :

Pétition :

Ressortissant :

Textes de référence

- Code civil (art.18) :

- Loi du 17 mars 1998, sur la nationalité (art. 6) modifiant le code civil (art. 21-11) :

- Traité sur l'Union Européenne du 1er février 1992 (2ème partie : la citoyenneté de l'Union (art. 8, 8A, 8B, 8C, 8D) :

Réviser et approfondir

- QUIZ : POURRIEZ-VOUS OBTENIR LA NATIONALITE FRANCAISE ?
http://www.lemonde.fr/societe/quiz/2012/04/27/pourriez-vous-obtenir-la-nationalite-francaise_1691078_3224.html